

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

**L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMÉS : 35

**Etaient présents :**

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
15/03/2023

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidier DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

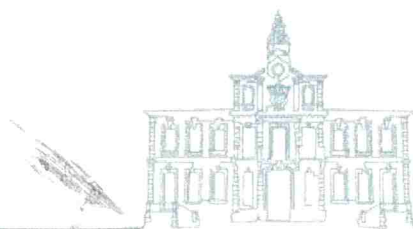
DELIBERATION  
**DEL\_2023\_034**

**Procurations étaient données à :**

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe  
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère  
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller  
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère  
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

**Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint**

**OBJET : VENTE AUX CONSORTS PILLONE ET À M. GAËL PILLONE DE 2  
EMPRISES DE TERRAIN SITUÉES AVENUE DES FUCHSIAS - DÉLIBÉRATION  
ABROGEANT LES DÉLIBÉRATIONS DES 1ER JUILLET ET 15 NOVEMBRE 2021**



**Commune de Gardanne**

**Conseil Municipal du 21 mars 2023**

**Délibération DEL\_2023\_034**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2111-1,

Vu le PC n°01304122K0028 accordé le 05 octobre 2022 à M. Gaël PILLONE,

Vu le document d'arpentage établi par Géomètre-Expert,

Vu les offres d'acquisition en date du 03 mars 2023,

Considérant que, par deux précédentes délibérations des 1<sup>er</sup> juillet et 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente aux Consorts PILLONE et à leur fils, M. Gaël PILLONE, d'emprises de terrain à détacher de la parcelle communale lors cadastrée section CA n°700 - sise Avenue des Fuchsias.

Qu'il est précisé que ladite parcelle est désormais cadastrée section CA n°806.

Considérant que, conformément au PC n°01304122K0028 accordé le 05/10/2022 à M. Gaël PILLONE, le projet de division de l'actuelle parcelle CA n°760 entre les Consorts PILLONE et leur fils a depuis été modifié.

Que la limite séparative entre les propriétés de ces derniers a été déplacée et, par conséquent, les superficies des emprises de terrain à céder respectivement aux Consorts PILLONE et à M. Gaël PILLONE ont changé.

Considérant que, de ce fait, le Service des Domaines a été sollicité à nouveau pour évaluer les terrains aux superficies exactes, nécessitant notamment l'abrogation des délibérations précitées.

Considérant que, conformément aux avis du 22 février 2023 et au document d'arpentage établi par Géomètre-Expert ci-annexés :

- les Consorts PILLONE - domiciliés à GARDANNE (13120), 25 Avenue des Fuchsias - proposent d'acquérir une emprise de 3 m<sup>2</sup> pour un montant de 700 € (sept cents euros) et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

- M. Gaël PILLONE - domicilié à GARDANNE (13120), 25 Avenue des Fuchsias - propose d'acquérir une emprise de 18 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un nouveau permis de construire.

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL\_2023\_034

Oui l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Alain GIUSTI  
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

**Article 1 :**

De vendre aux Consorts PILLONE une emprise de terrain d'une superficie de 3 m<sup>2</sup> et à M. Gaël PILLONE une emprise de terrain d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale nouvellement cadastrée section CA n°806 (voir plan ci-joint) - sise Avenue des Fuchsias.

**Article 2 :**

De dire que, conformément aux offres d'acquisition en date du 03 mars 2023 ci-annexées, ces cessions se feront respectivement aux prix de 700 € (sept cents euros) pour l'emprise de 3 m<sup>2</sup> et de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) pour l'emprise de 18 m<sup>2</sup>.

**Article 3 :**

De dire que les avis du Service des Domaines du 22 février 2023 resteront annexés.

**Article 4 :**

D'autoriser M. le Maire à signer une promesse unilatérale de vente au profit des Consorts PILLONE puis l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

**Article 5 :**

D'autoriser M. le Maire à signer une promesse unilatérale de vente au profit de M. Gaël PILLONE puis l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

**Article 6 :**

De dire que les frais d'acte seront à la charge des Consorts PILLONE concernant l'emprise de 3 m<sup>2</sup> et de M. Gaël PILLONE pour l'emprise de 18 m<sup>2</sup>.

**Article 7 :**

De dire que le prix des ventes sera versé aux Recettes du Budget Communal.

**Article 8 :**

De dire que la présente délibération abroge les délibérations des 1<sup>er</sup> juillet et 15 novembre 2021.

**Article 9 :**

D'autoriser M. le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**ADOPTÉE** à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,  
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,  
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL\_2023\_034

Magali SCHELLES, Noura ARAB, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 voix en abstention

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Le Maire



**Hervé GRANIER**

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **27 MARS 2023**